

Dispositif

ULIS

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Ecole Jean Le Cozannet
Servel



Directrice de l'école : Mme Delafoy

Rue Jean Le Cozannet

22300 Lannion

02.96.47.21.56

ecole.0220937z@ac-rennes.fr

Brochure réalisée par : Mélodie CONSTANT
Coordonnatrice du dispositif ULIS – 2024

Qu'est-ce qu'une ULIS école ?

C'est un dispositif (ce n'est pas une classe) qui constitue une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap.

L'ULIS propose des possibilités d'apprentissage personnalisées en milieu scolaire ordinaire.

Grâce à sa scolarisation en dispositif ULIS votre enfant va :

- bénéficier d'une **scolarité adaptée** à ses possibilités, à son âge, à la nature et à l'importance de ses difficultés ;
- bénéficier d'un **parcours scolaire** qui lui permettra d'acquérir les compétences du socle commun ;
- être accompagné dans l'élaboration d'un **projet personnalisé** réaliste pour la suite de la scolarité ;
- participer aux **activités** de l'école (projets, sorties scolaires...);
- développer ses **compétences transversales et sociales** .

Qui sont les élèves qui bénéficient d'une orientation en dispositif ULIS ?

A l'école Jean le Cozannet, 12 élèves sont scolarisés au titre de l'ULIS. Ils présentent des **troubles des fonctions cognitives (TFC)**.

Les TFC sont des troubles qui affectent les fonctions intellectuelles comme :

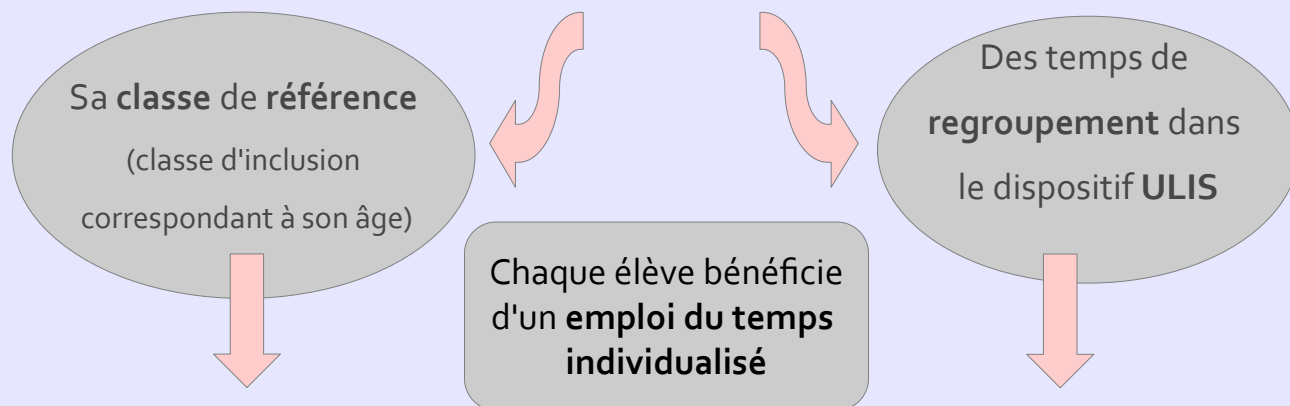
- La fonction réceptive (l'attention)
- La mémoire
- La pensée ou le raisonnement
- La fonction expressive (la communication)

Un élève porteur de TFC peut présenter des difficultés :

- ✓ d'apprentissage
- ✓ de concentration
- ✓ de conceptualisation
- ✓ de mémorisation
- ✓ d'attention
- ✓ d'abstraction
- ✓ de relation aux autres

Comment l'année scolaire de votre enfant va t-elle s'organiser ?

L'ULIS va offrir à votre enfant une **scolarité partagée** entre :



→ Des disciplines qu'il sera apte à suivre.

→ Des apprentissages adaptés à ses potentialités et besoins, à un rythme proche de celui des autres élèves.

→ L'acquisition de compétences sociales et scolaires, même lorsque ses acquis sont réduits.

→ Un enseignement dispensé par un **enseignant spécialisé** qui va :

- Travailler des domaines où les difficultés sont trop importantes à cause du handicap de l'élève.

- Travailler des disciplines ou des notions qui n'ont pas été maîtrisées les années antérieures.

- Consolider les prérequis et les apprentissages travaillés en inclusion avec des adaptations pédagogiques spécifiques liées à ses troubles et à ses difficultés particulières.

Certains élèves bénéficient, durant le temps scolaire, de **prises en charge par différents services** (SESSAD, CMPEA, hôpital de jour, orthophoniste...) dans et en dehors de l'école.

Avec qui votre enfant va t-il travailler ?

Mélodie CONSTANT



Coordonnatrice : Enseignante spécialisée chargée du suivi du dispositif ULIS.

→ Organise le travail des élèves en lien avec l'enseignant référent MDPH et les enseignants des classes de référence.

→ Apporte à chaque élève un enseignement adapté au sein du dispositif.

→ Coordonne l'ULIS (inclusions, emplois du temps...) et les relations avec les partenaires.

Les enseignants des classes de référence :

L'école en compte 7 (TPS → CM2)

Juliette FAGNOT



AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

→ Elle participe à l'encadrement et à l'animation des actions éducatives conçues dans le cadre de l'ULIS sous la responsabilité pédagogique de la coordinatrice.

→ Elle intervient dans tous les lieux de scolarisation des élèves bénéficiant de l'ULIS selon l'organisation mise en place par la coordinatrice.

→ Elle peut être présente lors des regroupements et accompagner les élèves lorsqu'ils sont scolarisés dans leur classe de référence.